

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Septembre 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 Septembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **21.056.087,052 DT** et un résultat de la période de **901.755,395 DT**.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN, comprenant le bilan au 30 Septembre 2023 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 Septembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II.- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2023, 21,01% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,01% au-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 16.631.532 DT au 30 Septembre 2023, et représente une quote-part de 78,99% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,01% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

ACTIF		Note	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	4.1	<u>15 623 129,314</u>	<u>14 122 247,477</u>	<u>15 760 748,389</u>
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		156 735,291	1 100 146,352	-
b	Obligations et valeurs assimilées		15 466 394,023	13 022 101,125	15 760 748,389
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>5 432 607,046</u>	<u>7 104 620,291</u>	<u>5 568 866,022</u>
a	Placements monétaires	4.2	1 008 402,637	1 998 930,129	1 013 594,937
b	Disponibilités	4.3	4 424 204,409	5 105 690,162	4 555 271,085
AC4	<u>Autres actifs</u>	4.4	<u>350,692</u>	<u>808,119</u>	<u>1 263,744</u>
TOTAL ACTIF			21 056 087,052	21 227 675,887	21 330 878,155
<u>PASSIF</u>					
PA1	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	4.5	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	<u>41 665,909</u>	<u>48 871,749</u>	<u>42 775,629</u>
a	Opérateurs créditeurs		41 665,909	48 871,749	42 775,629
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	<u>73 827,121</u>	<u>78 434,730</u>	<u>73 834,301</u>
a	Autres créditeurs divers		73 827,121	78 434,730	73 834,301
TOTAL PASSIF			115 493,030	127 306,479	116 609,930
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	<u>Capital</u>	4.8	<u>20 082 697,562</u>	<u>20 400 852,945</u>	<u>20 247 719,306</u>
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	4.9	<u>857 896,460</u>	<u>699 516,463</u>	<u>966 548,919</u>
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	0,000	0,000
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		857 896,460	699 516,463	966 548,919
ACTIF NET			20 940 594,022	21 100 369,408	21 214 268,225
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			21 056 087,052	21 227 675,887	21 330 878,155

**ETAT DE
RESULTAT**
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/07/2023 Au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022
PR 1	<u>4.10</u>	<u>273 057,166</u>	<u>811 312,200</u>	<u>192 835,124</u>	<u>646 307,126</u>	<u>872 982,007</u>
PR 2	<u>4.11</u>	<u>81 062,635</u>	<u>246 670,322</u>	<u>190 819,349</u>	<u>309 883,635</u>	<u>416 376,246</u>
		<u>354 119,801</u>	<u>1 057 982,522</u>	<u>383 654,473</u>	<u>956 190,761</u>	<u>1 289 358,253</u>
CH 3	<u>4.12</u>	-	-	-	-	-
CH 1	<u>4.13</u>	- <u>45 442,481</u>	- <u>137 057,807</u>	- <u>53 398,478</u>	- <u>146 882,367</u>	- <u>193 132,342</u>
		<u>308 677,320</u>	<u>920 924,715</u>	<u>330 255,995</u>	<u>809 308,394</u>	<u>1 096 225,911</u>
CH 2	<u>4.14</u>	- <u>13 256,736</u>	- <u>35 028,601</u>	- <u>21 280,760</u>	- <u>41 026,943</u>	- <u>53 394,733</u>
		<u>295 420,584</u>	<u>885 896,114</u>	<u>308 975,235</u>	<u>768 281,451</u>	<u>1 042 831,178</u>
PR 4		- <u>128 615,738</u>	- <u>27 999,654</u>	- <u>46 379,980</u>	- <u>68 764,988</u>	- <u>76 282,259</u>
		<u>166 804,846</u>	<u>857 896,460</u>	<u>262 595,255</u>	<u>699 516,463</u>	<u>966 548,919</u>
PR 4		<u>128 615,738</u>	<u>27 999,654</u>	<u>46 379,980</u>	<u>68 764,988</u>	<u>76 282,259</u>
		<u>1 494,467</u>	<u>5 716,360</u>	-	- <u>366,489</u>	- <u>366,489</u>
		<u>9 272,862</u>	<u>10 142,921</u>	<u>470,552</u>	<u>5 691,138</u>	<u>13 980,927</u>
		-	-	-	-	-
		<u>306 187,913</u>	<u>901 755,395</u>	<u>309 445,787</u>	<u>773 606,100</u>	<u>1 056 445,616</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2023 Au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	306 187,913	901 755,395	309 445,787	773 606,100	1 056 445,616
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	295 420,584	885 896,114	308 975,235	768 281,451	1 042 831,178
b- <u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	1 494,467	5 716,360	-	- 366,489	-366,489
c- <u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	9 272,862	10 142,921	470,552	5 691,138	13 980,927
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	-	-	-	-	-
AN2 <u>Distributions de dividendes</u>	-	-	-	-	-
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	- 4689946,555	- 1 175 329,598	- 109 535,439	- 3 995 146,712	- 4 164 087,411
a- <u>Souscriptions</u>	5 042 804,973	26 168 187,670	14 607 275,981	34 968 327,971	43 050 632,738
- <u>Capital</u>	4 644 340,950	24 459 759,035	13 719 226,994	33 145 729,862	40 620 573,472
- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	225 275,277	1 174 093,338	507 065,185	1 222 254,662	1 501 102,417
- <u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	173 188,746	534 335,297	380 983,802	600 343,447	928 956,849
b- <u>Rachats</u>	- 9732751,528	- 27 343 517,268	- 14 716 811,420	- 38 963 474,683	- 47 214 720,149
- <u>Capital</u>	- 8 997300,810	- 25 554 985,160	- 13 780 022,794	- 36 932 606,712	- 44 563 087,570
- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	- 433 646,234	- 1 226 197,157	- 509 424,844	- 1 361 759,536	- 1 646 393,471
- <u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	- 301 804,484	- 562 334,951	- 427 363,782	- 669 108,435	- 1 005 239,108
Variation de l'actif net	- 4383758,642	- 273 574,203	199 910,348	- 3 221 540,612	- 3 107 641,795
AN4 <u>Actif net</u>					
a- <u>En début de période</u>	25 324 452,664	21 214 268,225	25 491 805,358	24 321 910,020	24 321 910,020
b- <u>En fin de période</u>	20 940 694,022	20 940 694,022	21 100 369,408	21 100 369,408	21 214 268,225
AN5 <u>Nombre d'actions</u>					
a- <u>En début de période</u>	484 494	417 345	421 973	501 648	501 648
b- <u>En fin de période</u>	394 770	394 770	420 673	420 673	417 345
- <u>Valeur liquidative</u>	53,045	53,045	50,159	50,159	50,831
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	5,88%	5,82%	5,03%	4,62%	4,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2023

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que

l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées (1)	156 735,291
Obligations des sociétés (2)	3 471 500,587
BTA et obligations de l'Etat (3)	11 994 893,436
Total	15 623 129,314

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2023	En % de l'actif net
TN0003900164	FCP SMART EQUILIBRE	150 018,931	156 735,291	0,75%
TOTAL	TOTAL	150 018,931	156 735,291	0,75%

(2) Obligations des sociétés:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 30/09/2023	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	119 780,25	119 836,418	0,57%
TN0003400355	AB 2009 CB	86 517,71	86 538,506	0,41%
TN0003400405	AB 2010	26 650,00	26 805,201	0,13%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	1 065 840,00	1 072 048,000	5,12%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	50 000,00	50 836,000	0,24%
TN0003600574	ATB 2009/B1	100 000,00	101 672,000	0,49%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	80 000,00	84 393,600	0,40%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	300 000,00	322 948,800	1,54%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	200 000,00	210 080,000	1,00%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	200 000,00	202 767,342	0,97%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	250 000,00	259 052,000	1,24%
TN0004700712	ATL SUB2017	400 000,00	424 240,000	2,03%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	96 000,00	96 189,120	0,46%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,27%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	200 000,00	209 268,000	1,00%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	204 825,600	0,98%
	TOTAL	3 424 787,95	3 528 072,069	16,85%
			-56 571,482	
			3 471 500,587	16,58%

- (i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 30 Septembre 2023 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

(3) BTA et obligations de l'Etat:

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 30/09/2023	En % de l'actif net
TN0008000366	BTA10042024	481 500,000	493 409,836	2,36%
TN000800006	BTA052022	1 861 200,000	1 911 422,400	9,13%
TN0008000606	BTA13042028C	929 000,000	954 111,200	4,56%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	530 668,000	2,53%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	622 992,000	2,98%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	207 664,000	0,99%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	501 572,000	2,40%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	501 660,000	2,40%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 044 144,000	9,76%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	798 984,000	3,82%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 402 982,000	11,48%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	500 000,000	523 492,000	2,50%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	250 000,000	250 910,000	1,20%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	250 000,000	250 882,000	1,20%
	TOTAL	11 571 700,000	11 994 893,436	57,28%

4.2- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2023 à 1 008 402,637 DT et se détaille comme suit :

Pension livrée (a)	1 008 402,637
Total	1 008 402,637

(a) Pension livrée :

Désignation	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL021023A	BT	1 000 897,780	02/10/2023	7 756,958	1 000 897,780	1 008 402,637	9,00%	4,82%
TOTAL		1 000 897,780		7 756,958	1 000 897,780	1 008 402,637	9,00%	4,82%

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2023 à **4 424 204,409** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	4 424 204,409	21,13%
TOTAL	4 424 204,409	21,13%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30-09-2023, **350,692** DT contre **1 263,744** DT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2023	Au 30/09/2022	Au 31/12/2022
Intérêt courus /compte rémunéré	350,692	808,119	1 263,744
Total	350,692	808,119	1 263,744

4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2023.

4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/09/2023	Au 30/09/2022	Au 31/12/2022
Gestionnaire	11 483,962	12 108,025	11 709,107
Dépositaire	30 181,947	36 763,724	31 066,522
Total	41 665,909	48 871,749	42 775,629

4.7- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit

Désignation	Au 30/09/2023	Au 30/09/2022	Au 31/12/2022
ETAT	920,828	920,828	920,828
Retenue à la Source	53 119,468	63 498,241	48 144,254
Jetons de Présence	18 063,040	12 000,000	22 951,040
CMF	1 723,785	2 015,661	1 818,179
Total	73 827,121	78 434,730	73 834,301

4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 30/09/2023 s'élève à -273.574,203 dinars.

La variation du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2022	20 247 719,306
Souscriptions	24 459 759,035
Rachats	- 25 554 985,160
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	- 50 000,000
VDE/titres.Etat	500,000
VDE / titres OPCVM	6 716,360
+/- V réalisée emp.société	-
+/- V réal/titres Etat	9 000,000
+/- V réal/ titres OPCVM	1 142,921
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	- 1 600,000
+/- V report/titres OPCVM	-
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	29 491,149
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	- 11 137,440
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	966 548,919
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	- 70 457,528
Capital au 30-09-2023	20 082 697,562

Le nombre de titres de Sicav Amen au 30-09-2023 est de 394 770 contre 417 345 au 31-12-2022.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2022	258
Nombre d'actionnaires entrants	7
Nombre d'actionnaires sortants	-22
Nombre d'actionnaires au 30-09-2023	243

4.9 Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	du 01/01/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2022 au 30/09/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Résultat d'exploitation	885 896,114	768 281,451	1 042 831,178
Régularisation du résultat d'exploitation	-27 999,654	-68 764,988	-76 282,259
Total	857 896,460	699 516,463	966 548,919

4.10 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 Au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations	224 976,302	648 028,942	134 156,938	307 762,351	475 758,807
Revenus des BTA	48 080,864	163 283,258	58 678,186	338 544,775	397 223,200
TOTAL	273 057,166	811 312,200	192 835,124	646 307,126	872 982,007

4.11- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 Au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 Au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Certificats de dépôt	36 153,721	63 610,373	49 446,243	69 455,352	165 203,444
Revenus des Pensions Livrées	38 652,914	164 492,699	126 299,544	212 911,354	212 911,354
Revenus de Comptes Rémunérés	6 256,000	18 567,250	15 073,562	27 516,929	38 261,448
TOTAL	81 062,635	246 670,322	190 819,349	309 883,635	416 376,246

4.12- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2023.

4.13 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. cette rémunération est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	10 506,934	31 690,968	12 484,369	34 340,561	45 153,638
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	22 312,500	7 437,500	14 875,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	27 498,047	83 054,339	33 476,609	97 666,806	118 228,704
Total	45 442,481	137 057,807	53 398,478	146 882,367	193 132,342

4.14- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	5 253,466	15 844,908	6 180,384	17 000,286	22 353,297
Sces bancaires et assimilés	3 745,203	3 762,807	4 744,483	4 755,291	5 360,693
TCL	26,067	2 908,886	704,853	2 020,326	2 729,703
Jetons de présence	4 232,000	12 512,000	9 651,040	17 251,040	22 951,040
Total	13 256,736	35 028,601	21 280,760	41 026,943	53 394,733